

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

16 décembre 2010

---

**DISPOSITIONS D'ADAPTATION DE LA LÉGISLATION  
AU DROIT COMMUNAUTAIRE - (n° 2996)**

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 34

présenté par  
M. Saddier-----  
**ARTICLE 13**

Après le mot :

« dissuasives, »,

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 8 :

« relatives à la sécurité des navires et de la navigation maritime, y compris la protection des établissements de signalisation en mer. ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amélioration rédactionnelle.

L'alinéa original comporte deux fois l'adverbe « notamment ».et deux fois l'expression « en ce qui concerne ».